



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**
315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Bureau Syndical du 5 février 2024**

DELIBERATION N° 2024-002

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février, le Bureau Syndical étant assemblé en session ordinaire, au siège du Syndicat, après convocation légale du 26 janvier 2024.

Nombre de membres :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Quorum : 5

Présents : Bernard CHAVEROT, Jean-Marc GOUTAGNY, Thierry VANEL, Huguette DRID, Joseph VOLAY, André MOINE, Michel CHARMET.

Excusés : Eric GONZALEZ, Bruno BASSON,

Secrétaire de séance : Jean-Marc GOUTAGNY

Affichage : 1^{er}/03/2024

Objet: Convention de maîtrise d'ouvrage confiée entre le Syndicat mixte des eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du Gier et la commune de Grammond

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la convention de maîtrise d'ouvrage confiée à intervenir entre le Syndicat mixte des eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du Gier et la commune de Grammond.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions administratives et financières de la maîtrise d'ouvrage confiée.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner son accord sur les termes de ce document.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention.
- AUTORISE Monsieur le Président à la signer.
- SOUMET au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et année dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

Bernard CHAVEROT

SYNDICAT MIXTE
des monts
du lyonnais
et de la
basse vallée
du Gier
69590 POMEYS'

Le secrétaire de séance

Jean-Marc GOUTAGNY